



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

*Développement
international*

Règlements de la mission « Un autre regard sur la Terre »

Dans le cadre des activités entourant son 25^e anniversaire, UPA Développement international mettra en œuvre une mission de coopération internationale pour les productrices et producteurs agricoles québécois ayant déjà accueilli un délégué d'UPA DI au cours des 25 dernières années. Parmi les fermes hôtes participantes et éligibles, l'une d'entre elles sera sélectionnée au hasard et deux productrices ou producteurs agricoles (dont au moins une femme) auront l'occasion d'aller vivre, à leur tour, l'expérience de la coopération internationale entre sœurs et frères de terre en se rendant au Bénin pour une durée de 10 jours. L'ouverture des inscriptions débute le 30 septembre 2017 à 8 h 00 et se termine le 10 novembre 2017 à 23 h 59. Un tirage aura lieu au cours de la semaine suivant la date de la fermeture des candidatures, soit au maximum le 17 novembre 2017, à la Maison de l'UPA à Longueuil.

Quoi?

Les gagnants se rendront au Bénin, en Afrique, pour effectuer une tournée des organisations paysannes partenaires d'UPA DI. Ils pourront découvrir les différentes productions de la région tout en se sensibilisant aux réalités des productrices et producteurs agricoles africains.

Qui?

La ferme hôte gagnante pourra mandater deux participants, dont au moins une femme. Un membre de l'équipe d'UPA DI accompagnera les participants durant tout le processus de préparation et lors de la mission.

Quand?

La mission d'une durée de 10 jours aura lieu en février 2018 (dates exactes à confirmer). Les participants doivent également être disponibles pour la formation pré-départ de deux jours qui aura lieu les 23 et 24 janvier 2018, à Longueuil.

Les gagnants s'engagent à répondre favorablement aux demandes d'entrevues qui pourraient leur être formulées et acceptent la prise de photos et de vidéos dans le cadre de cette activité. De plus, les participants devront respecter les valeurs d'UPA DI et le Guide des lignes directrices remis à la formation prédépart. Les gagnants s'engagent à participer à des activités de sensibilisation du public canadien et à rédiger un court rapport de mission à leur retour.



1. ADMISSIBILITÉ

Cette mission de coopération internationale est ouverte aux productrices et producteurs agricoles du Québec qui ont déjà accueilli un ou une délégué-e au cours des 25 dernières années dans le cadre des échanges Sud-Nord d'UPA Développement international. Les employés, représentants et agents organisateurs de la mission, leurs sociétés affiliées, leurs agences de publicité et de promotion, les fournisseurs de prix, de matériel ou de services utilisés dans le cadre de cet événement ou tout autre intervenant directement lié à la tenue de cette mission, ainsi que les membres de sa famille immédiate (père, mère, sœurs, frères, enfants), son conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés ne peuvent participer à cette activité.

2. COMMENT PARTICIPER

Aucun achat requis. Pour avoir la chance de vivre cette expérience unique, il faut compléter un formulaire disponible sur le site Web d'UPA Développement international et rencontrer les critères d'admissibilité.

3. PRIX

Il y a un prix à gagner pour toute la durée de l'activité, soit une mission de sensibilisation du public de 10 jours au Bénin, en Afrique. La ferme gagnante pourra mandater deux participants, dont au moins une femme.

4. ATTRIBUTION DES PRIX

La sélection de la ferme hôte gagnante se fera par tirage.

4.1. Annonce du gagnant

La ferme hôte gagnante sera contactée au cours de la semaine suivant la date de fermeture des inscriptions. Une annonce officielle est prévue lors du Congrès général de L'Union des producteurs agricoles les 5, 6 et 7 décembre 2017.

5. REMISE DES PRIX

Afin d'être déclarée gagnante et de réclamer son prix, toute personne sélectionnée devra :

- Être jointe par courriel ou par téléphone dans les 48 heures suivant la date du tirage des gagnants. Si le contact est fait par courriel, le gagnant devra envoyer un message en retour confirmant la réception du message à une adresse courriel indiquée dans le message. Par téléphone, un message sera laissé sur la boîte vocale du gagnant si ce dernier ne répond pas. Toute personne sélectionnée qui ne répondra pas au message envoyé ou ne retournera pas l'appel avant une période de sept (7) jours sera disqualifiée et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix en question parmi les inscriptions dûment enregistrées pour cette activité;

- Fournir, sur demande des organisateurs de la mission, le nom des délégués accueillis et la période à laquelle le stage a eu lieu.

À défaut de remplir l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou si la personne sélectionnée refuse son prix, elle sera disqualifiée et elle n'aura pas droit à son prix. Une nouvelle sélection sera effectuée parmi les inscriptions admissibles, et ce, jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

6.1. Participation non conforme

UPA Développement international se réserve le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à cette activité ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants. Cette personne pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.

6.2. Règle de diffusion

Le prix doit être accepté tel qu'il est accordé et n'est pas transférable. Aucune valeur en espèces ne sera accordée à titre de prix et le prix ne pourra pas être substitué à un autre (et sans limiter ce qui précède, les prix ne peuvent pas être vendus ni échangés).

- La Régie des Alcools, des Courses et des Jeux n'a aucun lien avec cette activité et n'est pas responsable, en aucune façon, de tout aspect pertinent à cette activité.

- Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations communiquées par les participants sont fournies à UPA Développement international et non à Facebook. Les informations fournies ne seront utilisées que pour l'activité UN AUTRE REGARD SUR LA TERRE organisé par UPA Développement international.

6.3. Différend

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de cette activité peut être soumis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.